

Deuxième édition
2008-06-15

AMENDEMENT 1
2016-03-01

**Engins de terrassement — Étiquetage
de sécurité de la machine — Principes
généraux**

AMENDEMENT 1

*Earth-moving machinery — Machine safety labels — General
principles*

iTeh STANDARD PREVIEW
AMENDMENT 1
(standards.iteh.ai)

ISO 9244:2008/Amd 1:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/49ad7fdb-605e-46dd-9441-8d08b77dd738/iso-9244-2008-amd-1-2016>



Numéro de référence
ISO 9244:2008/Amd.1:2016(F)

© ISO 2016

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9244:2008/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/49ad7fdb-605e-46dd-9441-8d08b77dd738/iso-9244-2008-amd-1-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/49ad7fdb-605e-46dd-9441-8d08b77dd738/iso-9244-2008-amd-1-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 127, *Engins de terrassement*, sous-comité SC 2, *Sécurité, ergonomie et exigences de sécurité*.

L'ISO 9244:2008/Amd. 1 met l'ISO 9244 en harmonie avec les dispositions de l'ISO 3864-2 et de l'ISO 3864-4.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9244:2008/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/49ad7fdb-605e-46dd-9441-8d08b77dd738/iso-9244-2008-amd-1-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/49ad7fdb-605e-46dd-9441-8d08b77dd738/iso-9244-2008-amd-1-2016>

Engins de terrassement — Étiquetage de sécurité de la machine — Principes généraux

AMENDEMENT 1

Page 8, 4.7.3

Remplacer le 4.7.3 et la [Figure 5](#), y compris le titre de la figure par ce qui suit:

4.7.3 Messages communicants de «ne pas»

4.7.3.1 Les pictogrammes d'évitement du phénomène dangereux sont souvent utilisés pour communiquer, sous forme graphique, un ou plusieurs des messages du type «ne pas» suivants:

- une action spécifique qu'il convient de ne pas entreprendre, parce que l'entreprendre peut mener à une situation dangereuse;
- un emplacement spécifique qu'il convient d'éviter, parce que se trouver dans le lieu peut mener à une situation dangereuse;
- une activité spécifique qu'il convient d'éviter, parce que s'engager dans cette activité peut mener à une situation dangereuse.

4.7.3.2 Les messages «ne pas» sont communiqués graphiquement au moyen d'une croix rouge, formée par deux traits diagonaux placée sur le pictogramme pour l'action, l'emplacement ou l'activité qu'il convient d'éviter. La croix rouge, formée par deux traits diagonaux est illustrée à la [Figure 5](#). La croix rouge, formée par deux traits diagonaux est une application en lien avec la sécurité du symbole IEC 60417-6287, qui a la signification générale d'interdiction suivant la norme IEC 80416-1.

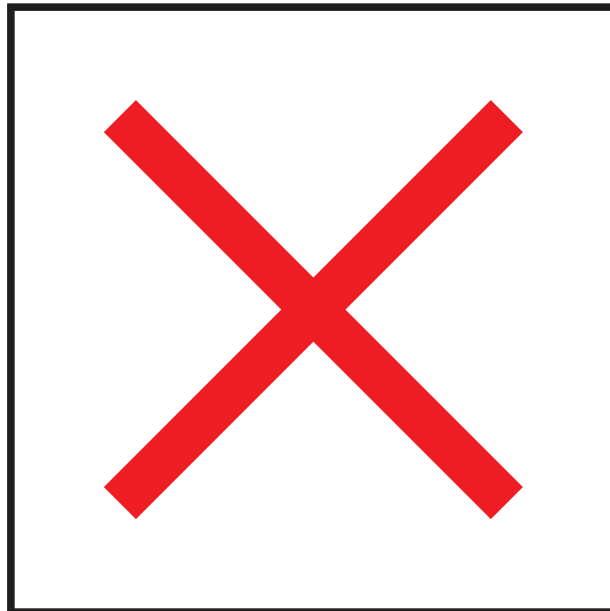


Figure 5 — Croix rouge, formée par deux traits diagonaux

4.7.3.3 La taille de la croix rouge, formée par deux traits diagonaux dépend de la façon dont elle est utilisée avec un pictogramme particulier. Il est important que la croix rouge, formée par deux traits diagonaux soit suffisamment grande pour être reconnue facilement, mais il doit être fait attention à éviter de cacher tout détail critique du pictogramme. La croix rouge, formée par deux traits diagonaux

peut être placée par-dessus le pictogramme entier ou sur seulement une partie du pictogramme qui représente une action spécifique, emplacement ou activité à éviter.

4.7.3.4 Le symbole d'interdiction peut être utilisé pour communiquer un message «ne pas», sous réserve que les exigences de l'ISO 3864-1, ISO 3864-2, et ISO 3864-3 sur les signaux de sécurité d'interdiction soient respectées.

Page 9, 4.7.5

Remplacer le 4.7.5 et la [Figure 7](#), y compris le titre de la figure par ce qui suit:

4.7.5 Pictogrammes combinés

Dans des circonstances spécifiques, un pictogramme de description des risques et un pictogramme de prévention des risques peuvent être combinés en un seul pictogramme. Un exemple est représenté à la [Figure 7](#).

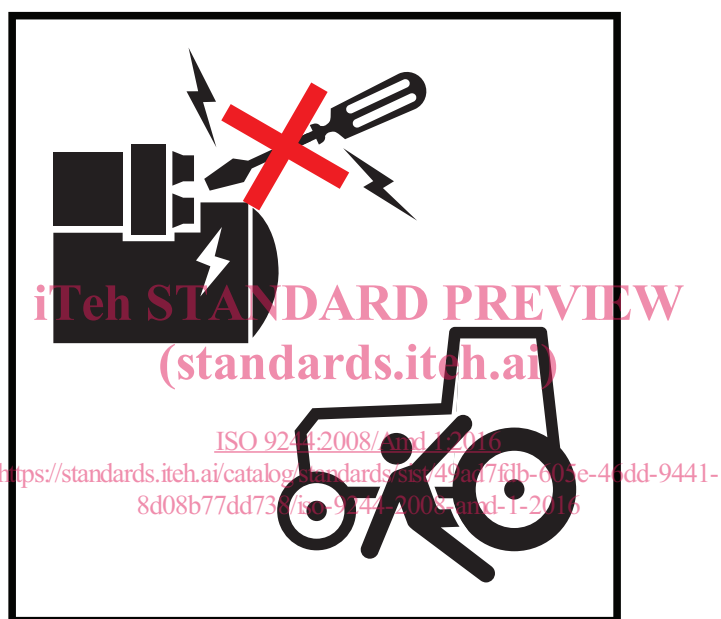


Figure 7 — Pictogramme combiné à un seul encadré

Page 11, [Tableau 1](#)

Remplacer le [Tableau 1, y](#) compris son titre, par le suivant:

Tableau 1 — Zones de couleur: Coordonnées trichromatiques et coefficient de luminescence de matériaux ordinaires

Zone de couleur	Points des angles de la zone de couleur pour un illuminant normalisé D65 CIE 2° observateur normalisé				Coefficient de luminescence β		
		1	2	3	4	Minimum	Maximum
Rouge	x	0,705	0,592	0,574	0,663	0,07	0,20
	y	0,295	0,291	0,351	0,337		
Orange	x	0,603	0,538	0,508	0,563	0,21	
	y	0,397	0,382	0,412	0,436		
Jaune	x	0,475	0,538	0,470	0,427	0,45	0,70
	y	0,525	0,462	0,424	0,472		
Blanc	x	0,350	0,295	0,285	0,340	0,75	
	y	0,360	0,305	0,315	0,370		
Noir	x	0,385	0,300	0,260	0,345		0,03
	y	0,355	0,270	0,310	0,295		

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Page 12, 5.3.4

Réviser le paragraphe 5.3.4 pour lire ce qui suit:

5.3.4 La croix rouge, formée par deux traits diagonaux spécifiée en 4.7.3 doit être rouge. Voir Annexe D pour de plus amples informations.

Page 33, Annexe B

Remplacer la [Figure B.13](#) par la suivante:

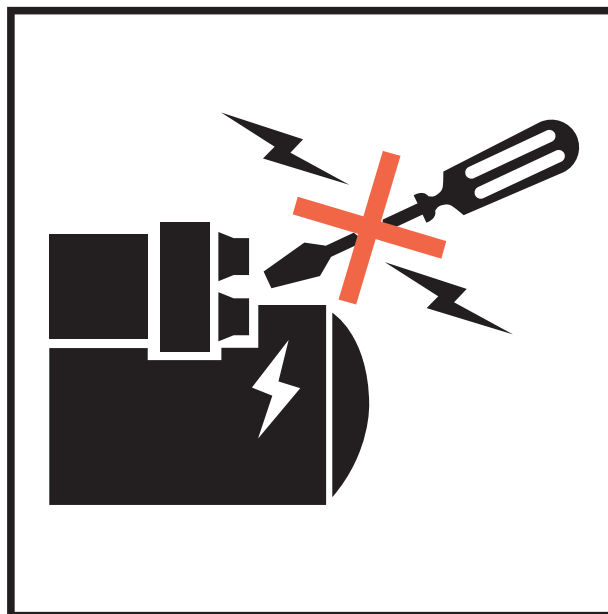


Figure B.13 — Ne pas shunter le démarreur du moteur

Remplacer la [Figure B.15](#) par la suivante:



Figure B.15 — Ne pas monter sur le garde-boue

Remplacer la [Figure B.16](#) par la suivante:

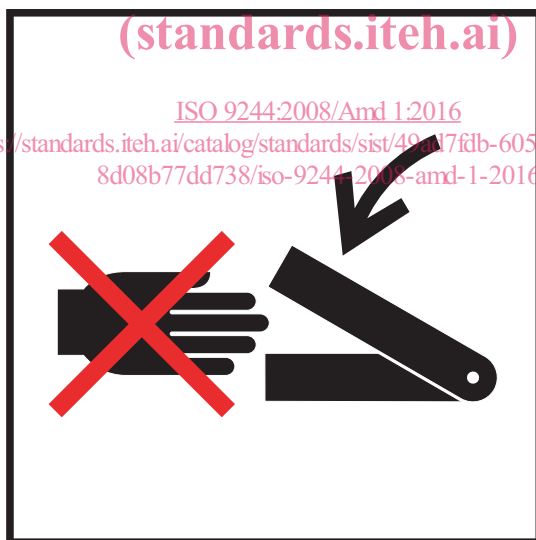


Figure B.16 — Ne pas s'approcher d'une zone d'écrasement

Remplacer la [Figure B.17](#) par la suivante:



Figure B.17 — Ne pas stationner sous un godel

Page 35, Annexe B

Remplacer la [Figure B.18](#) par la suivante.



Figure B.18 — Ne pas dévisser le bouchon tant qu'il est chaud

Page 35, Annexe B

Réviser le titre du B.10 comme suit:

«**Messages “ne pas”**»

Remplacer la [Figure B.19](#) par la suivante: